

«Gangs de rue» et brouillage médiatique

Les jeux d'ombres d'un nouveau racisme

Benoit Décary-Secours
Chercheur postdoctoral,
CREMIS

Le 26 août 1987, le *Journal de Montréal* publie un article intitulé «Des adolescents terrorisent le nord de la ville» (p.2). Pour la première fois, les médias québécois parlent de la problématique des gangs de rue. L'article dévoile la menace d'une bande qui serait composée de 150 adolescents de «race noire», âgés de 13 à 17 ans, soupçonnés de se livrer à une longue liste d'activités criminelles à Montréal-Nord. À partir de la fin des années 1980, les médias articulent un discours sur le gang de rue qui construit l'image publique d'une jeunesse menaçante, issue des classes populaires et des minorités racisées. Cette nouvelle «classe dangereuse» est alors décrite comme «petite pègre adolescente dont l'activité et l'organisation échappent complètement aux modèles généraux et traditionnels de la délinquance juvénile» (*La Presse*, 30 novembre 1987, p.A1). Un nouveau genre de délinquant est né.

Au Québec, dès l'émergence de la catégorie de gang de rue à la fin des années 1980, les médias et les autorités qui s'y réfèrent refusent explicitement d'y voir un enjeu racial. Ces derniers soulignent plutôt que le phénomène est composé à parts égales de Noirs et de Blancs (*Journal de Montréal*, 19 mars 1989). Au contraire, nous soutiendrons que la catégorie de gang de rue n'émerge pas pour décrire un nouveau type de criminalité, mais précisément pour constituer un nouveau dispositif de profilage racial qui repose en amont sur l'établissement de croyances voulant que certains genres de délit soient reliés aux individus appartenant à des groupes ethniques particuliers. Ayant pour objectif d'exposer les mécanismes discursifs de reproduction du racisme que contient la catégorie de gang de rue, notre analyse démontre dans un premier temps les luttes et tensions qui ont donné lieu à l'émergence d'une catégorie instable aux frontières incertaines. Dans un second temps, nous démontrons comment ces instabilités de la catégorie permettent en contrepartie la stabilité d'un référent racial implicite associé au gang de rue.

Camouflage

Durant les années 1980, les communautés noires de Montréal, victimes de discrimination raciale, s'engagent dans d'importantes luttes pour la reconnais-

sance de leurs droits (Mills, 2016). Les Haïtiens forment alors le principal courant d'immigration «noire» francophone au Québec. Les migrants de l'élite haïtienne des années 1960 sont suivis par ceux des années 1970. Plus pauvres, ces derniers s'installent principalement dans St-Michel et Montréal-Nord, au nord-est de la ville, et font face à des discriminations supplémentaires au travail, dans leurs quartiers et avec la police. Du côté anglophone, cette discrimination est également vécue par la communauté jamaïcaine et antillaise, concentrée à l'ouest dans Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce et particulièrement active dans la mise sur pied des principaux organismes communautaires noirs à Montréal (Williams, 1998).

Parmi les événements emblématiques du racisme omniprésent dans la vie des Noirs au Québec au tournant des années 1980, notons trois cas tristement célèbres. Tout d'abord, le cas de brutalité policière survenue rue Bélanger, à Rosemont en juin 1979, où des policiers chassent d'un parc public des citoyens haïtiens en leur lançant des invectives racistes et en les matraquant, tel que documenté par la Ligue des droits et libertés (1979) et vivement dénoncé dans la presse haïtienne. Ensuite, la crise de l'industrie du taxi en 1983, où des chauffeurs noirs sont congédiés en masse par des entreprises de taxi sous le motif explicite de leur couleur de peau. Enfin, en novembre 1987, la mort du jeune d'origine jamaïcaine Anthony Griffin, abattu d'une balle en pleine tête à Notre-Dame-de-Grâce par un policier montréalais dont le dossier a révélé des antécédents à caractère raciste.

À ce «racisme vulgaire» ou explicite se substitue un racisme culturel plus subtil et complexe (Fanon, 1956). En d'autres termes, et pour utiliser les mots de Fanon, l'expression formelle du racisme «se renouvelle», «se nuance», «change de physionomie», «se camoufle» et «se farde». Et c'est par ce mécanisme, cette adaptation, cette mise à jour, que le racisme, loin de disparaître, peut au contraire se perpétuer et adopter des formes plus «admissibles» en démocratie, comme la catégorie médiatique de gang de rue. En effet, étant essentiellement symbolique, ce «nouveau racisme» (Barker, 1981) s'impose, entre autres, à travers l'espace médiatique qui

REGARDS

est l'un de ses espaces de production privilégiés dans nos sociétés de l'information (Van Dijk, 2000). La presse peut être un vecteur central du processus de marginalisation des populations immigrantes, particulièrement lorsque ces dernières sont impliquées au sein de luttes contre la discrimination et le racisme (Van Dijk, 1991).

Nous avons constitué un corpus de presse composé d'articles de deux des principaux journaux québécois en termes de tirage, le *Journal de Montréal* et *La Presse*, qui traitent de la problématique des gangs de rue entre août 1987 et juin 1989. Notre corpus débute avec la première occurrence de la catégorie «gangs de rue», qui survient en date du 26 août 1987 dans le cas du *Journal de Montréal* et du 30 novembre 1987 pour *La Presse*. L'essentiel de notre corpus est toutefois composé de textes qui sont publiés entre janvier et avril 1989, moment où la couverture médiatique sur les gangs de rue s'intensifie à la suite d'une série de crimes violents attribués à des jeunes dans les transports en commun à Montréal. Durant cette période, des séries de reportages sur les gangs de rue sont régulièrement publiées par les journalistes Bruno Bisson, de *La Presse*, et Serge Labrosse, du *Journal de Montréal*¹. Les résultats présentés émergent d'une approche inspirée de l'analyse critique du discours (Van Dijk, 2000) et de la méthode généalogique (Foucault, 1969).

Énoncés contraires

Le discours médiatique sur l'émergence du gang de rue à la fois fonde et brouille son propre objet. Les articles de presse qui composent notre corpus sont traversés par des énonciations contraires au sujet de l'existence et de la définition des gangs de rue. Alors que le discours médiatique met de l'avant l'émergence des gangs comme irruption soudaine d'une nouvelle menace sécuritaire, les textes font également intervenir d'autres voix et énonciateurs qui relativisent, questionnent ou nient catégoriquement l'existence des gangs, leur violence et les caractéristiques qui leur sont attribuées par la presse. Ces énoncés

contraires sur le gang de rue se côtoient sans toutefois être présentés comme invalidant la catégorie ou relativisant la menace qu'elle prétend incarner.

En témoigne le premier article de presse faisant historiquement mention de la problématique des gangs de rue, intitulé «Des adolescents terrorisent le nord de la ville» (*Journal de Montréal*, 26 août 1987, p.2). Alors que l'article place en avant-plan la menace sécuritaire que représente une bande de 150 adolescents criminels à Montréal-Nord, composée d'adolescents de «race noire», il mentionne également les conclusions de l'enquête policière qui rejette formellement l'idée qu'il existerait à Montréal des «bandes formellement constituées». Selon le lieutenant-détective cité, Claude Girard, «il ne s'agi[rait] tout au plus [que] d'une bande d'adolescents qui se rencontraient auparavant dans le cadre d'activités sportives, dans un parc du nord de la ville et qui, une fois le club dissous, ont gardé des liens entre eux». Malgré ces informations, le journaliste conclut que «s'il est donc vrai que la bande n'est pas formellement structurée, il apparaît évident [...] que les jeunes de son entourage sont néanmoins très actifs et, dans certains cas, dangereux pour la société».

Ce schéma où se juxtaposent des énoncés contraires qui brouillent les frontières de la catégorie de gang de rue se présente de manière régulière dans l'ensemble de notre corpus. Lors de la première occurrence de la problématique du gang de rue dans le journal *La Presse*, le 30 novembre 1987, on dévoile le fait que «des adolescents se regroupent en gangs hiérarchisés et structurés pour mettre sur pied des réseaux de prostitution juvénile, d'extorsion et de trafic de drogue» tout en citant les propos d'une professionnelle du bureau de la protection de la jeunesse qui «qualifie les bandes de phénomènes impalpables. Parce que rien ne particularise les jeunes qui s'en réclament et que leur délinquance ressemble à celle de n'importe quel adolescent, l'émergence d'une criminalité organisée et structurée entre adolescents demeure incertaine» (30 novembre 1987, p.A4).

Suite à ses premières occurrences en 1987, la catégorie de gang de rue se fait rare jusqu'au début de l'année 1989, où elle ressurgit pour donner sens à une série d'événements violents survenus dans les transports en commun à Montréal. Attribuées aux gangs de rue par les médias, ces agressions sont à l'origine d'une multiplication des reportages sur le phénomène des gangs de rue et de leur violence inédite. La direction de la police dément pourtant les allégations établies par certains médias entre les gangs d'adolescents criminels et ces événements violents survenus dans les transports en commun (*Journal de Montréal*, 21 mars 1989, p.3). Sont cités les propos d'un directeur de la police de la communauté urbaine de Montréal (CUM), Robert Desjardins, qui souligne plutôt que «les trois agressions au couteau dans le métro et le meurtre d'un jeune homme dans un autobus de la STCUM [...] ne seraient pas reliées au phénomène des gangs».



Crédit : Jacqui Brown. Certains droits réservés. ©



L'imaginaire

Dès son adoption par les médias pour expliquer la violence, la catégorie de gang de rue fait problème. Son existence est remise en question par la police, par certains secteurs de la communauté haïtienne de Montréal (*La Presse*, 27 juin 1989, p.A2) et par certains professionnels (*La Presse*, 30 novembre 1987, p.A4). Devant les frontières incertaines et les instabilités de la catégorie de gang de rue, le discours de presse établit pourtant la stabilité d'un référent racial. Ce dernier s'établit par l'usage de métaphores discursives qui permettent que la catégorie de gang de rue, sans être formellement raciste, puisse se greffer à un imaginaire perpétuant le racisme. Par le racisme, «les «autres» [...] deviennent, comme individus et comme collectivité, point de support d'une cristallisation imaginaire seconde qui les dote d'une série d'attributs et, derrière ces attributs, d'une essence mauvaise et perverse qui justifie d'avance tout ce que l'on se propose de leur faire subir (Castoriadis, 1990, p. 39).»

Au sein de notre corpus de presse, deux métaphores discursives permettent d'instituer un référent racial implicite au gang de rue : celles du cataclysme et de l'épidémie. Du latin *cataclysmos*, le cataclysme renvoie au désastre destructeur du «déluge» comme débordement des frontières – celles des États-Unis, mais également celle des quartiers marginalisés où s'entassent les minorités ethniques desquels émergent et se propagent les gangs. La figure de l'épidémie, pour sa part, désigne une menace qui progresse par contagion et qu'il convient de contenir par la recherche active de signes avant-coureurs de sa propagation.

Dans l'article intitulé «L'ombre menaçante des Posses s'étend sur Montréal» (*La Presse*, 25 juin 1989, p. A1), le journaliste Bruno Bisson souligne que les «Posses», bandes d'adolescents criminalisés, «sont en voie de formation dans les quartiers Notre-Dame-de-Grace et Côte-des-Neiges, au cœur de la communauté jamaïcaine», et proviennent des États-Unis «où cette organisation internationale compte 40 bandes, dont 26 dans la seule région métropolitaine de New York» (p.A2). L'article souligne la forme épidémique de la propagation de ces gangs : selon l'enquêteur de la police de la CUM, cité dans l'article, «les Posses s'installent dans toutes les villes où il existe une communauté jamaïcaine importante [et] l'implantation d'un Posse [à Montréal] est pratiquement inévitable» (p.A2). Comme la maladie qui altère, trouble, et dégrade l'organisme, les Posses, selon un enquêteur de la police, «transforment leur quartier en ghetto».

Un second article du journaliste Bruno Bisson, intitulé «Côte-des-Neiges: une sorte de gangrène ronge le quartier» (*La Presse*, 25 juin 1989, p.A4), décrit un quartier où «germent des gangs de jeunes à qui l'avenir n'a rien à promettre». Rappelant l'idéologie hygiéniste du XIXe siècle, l'usage d'un langage emprunté à la médecine des épidémies permet d'y décrire un «autre» Montréal où l'on parle «une langue de ghetto» incompréhensible et où «une sorte de gangrène ronge tout le quartier, replié sur lui-même et sa population coincée par une pauvreté effrayante [...] vivant dans des conditions d'hygiène précaire».

Ces métaphores du cataclysme à venir et de l'épidémie se retrouvent au centre de l'une des principales enquêtes journalistiques de 1989 sur le phénomène des gangs de rue, intitulée «Les gangs d'adolescents prolifèrent à Montréal» (*Journal de Montréal*, 16 février 1989, p.9). Le journaliste Serge Labrosse accorde une place centrale au film américain *Colors* (1988) mettant en scène «l'histoire des gangs à Los Angeles, [qui] a de quoi à faire frémir, [et qui] semble devoir s'appliquer concrètement à la réalité des gangs d'adolescents criminels qui, à Montréal, connaissent une prolifération inquiétante». Le texte est accompagné d'une image du film où des jeunes noirs et latino-américains avancent en direction du lecteur, regards menaçants. Cette image est accompagnée de la mise en exergue d'une citation tirée de la chanson thème du film : «Nous ne mourrons jamais....nous nous multiplions».

Cette métaphore de l'épidémie traverse le texte et côtoie l'idée qu'il est urgent d'agir afin d'anticiper ou retarder la propagation du phénomène. Le texte conclut en ce sens par une citation de Gilles Gendreau, psychoéducateur et figure historique du champ de la réadaptation des jeunes qu'au Québec, qui défend que «c'est maintenant qu'il faut intervenir, si l'on ne veut pas que Montréal connaisse, au cours des 5 ou 10 prochaines années, la même escalade de violence qu'ont connue New York et Los Angeles avec les gangs d'adolescents criminels...».

REGARDS

«Cette mise en scène de la surreprésentativité des jeunes noirs dans les gangs de rue de Montréal [...] mobilise l'imaginaire d'une peur collective de l'«autre»»

Devant l'image d'une invasion des gangs en provenance des quartiers pauvres, mais surtout des minorités ethniques qui y trouvent refuge, les autorités se doivent d'agir pour éviter leur propagation. Des experts anticipent ce cataclysme à venir : le journal *La Presse* cite Marc Leblanc, autorité sur l'expertise en délinquance jeunesse au Québec, selon lequel «ces groupes devraient s'exprimer de plus en plus ouvertement, ce qui va entraîner une augmentation de la délinquance» (*La Presse*, 2 février 1989, p.A4). L'urgence d'agir parvient même à s'insérer au sein de l'institution policière qui, tout en niant la présence des gangs de rue à Montréal, anticipe leur apparition et défend en ce sens une intervention préventive : «Si vous me demandez si Montréal vit à l'heure des gangs de rue, ma réponse est non», a dit le directeur Desjardins en pesant chacun de ses mots. «Mais ça va le devenir si on ne s'en occupe pas», prévient-il » (*La Presse*, 21 mars 1989, p.A1). Cité par le *Journal de Montréal* quelques jours auparavant (19 mars 1989, p. 7), ce dernier soulignait que «les individus de race noire représentent près de 44% de l'ensemble des membres [de gang] recensés alors qu'ils ne représentent sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal que 4,2% de la population totale» (p.7).

Cette mise en scène de la surreprésentativité des jeunes noirs dans les gangs de rue de Montréal, jumelée aux images de l'épidémie et du cataclysme, mobilise l'imaginaire d'une peur collective de l'«autre» et révèle l'encodage du discours raciste ayant produit la catégorie de gang de rue à la fin des années 1980. Le 8 avril 1989, *La Presse* cite ainsi le nouveau chef de la police de la CUM, Alain Saint-Germain, pour qui le phénomène des gangs «n'est pas un problème majeur en termes de criminalité, mais c'est un problème majeur parce que maintenant les gens qui prennent le métro et l'autobus sont inquiets, et il faut les rassurer» (p. A6).

Flou et incertitudes

Cristallisant une panique morale (Cohen, 1971) et certaines peurs collectives à propos de la délinquance, de la jeunesse et de l'immigration, la catégorie de «gang de rue» a d'abord obtenu son existence sociale concrète à travers le champ médiatique pour n'investir que plus tard le champ scientifique qui sert d'appui à ses usages institutionnels.

Si le gang de rue ne réfère pas à un nouveau type de criminalité, et que ses liens avec la délinquance réelle demeurent incertains, il convient de se demander si cette peur n'est pas celle de l'immigrant, de cet «autre» qui parle «une langue de ghetto», de ces chauffeurs de taxi mis à pied à cause de leur couleur de peau, ou encore de la communauté noire qui à cette époque s'organise et lutte pour la reconnaissance de ses droits. Plutôt que de décrire un nouveau type de criminalité ou de délinquance, la catégorie médiatique de «gang de rue» a émergé au Québec comme nouveau dispositif de profilage

racial dans un contexte politique d'intensification des luttes contre la discrimination que mènent alors les communautés noires au Québec. La catégorie de gang de rue justifie d'avance les dispositifs de surveillance, de contrôle, de répression et tout ce que l'on se propose de leur faire subir.

Plutôt que de lutter contre la grande criminalité, cette catégorie permet plutôt de justifier des mesures extraordinaires pour la surveillance des jeunes racisés et le contrôle des incivilités mineures : traîner dans les espaces publics, cracher ou jouer aux dés, comme le faisait Fredy Villanueva le soir d'août 2008 où il a été tué par la police à Montréal-Nord. Lors de l'enquête du coroner sur la mort de Villanueva, la policière Stéphanie Pilote qui avait participé à l'intervention policière a indiqué qu'elle était incapable d'identifier un membre de gang de rue. Cette dernière était pourtant appelée à patrouiller à Montréal-Nord, l'un des quartiers ciblés dans la lutte contre les gangs de rue – elle-même élevée au rang de priorité par le Service de police de Montréal. C'est ce flou et ces incertitudes permanents entourant la catégorie de gang de rue qui assurent son succès et sa reproduction depuis les 30 dernières années comme outil de profilage racial.

Note

1. Notre corpus de presse se compose de 78 articles, dont 55 en provenance du *Journal de Montréal* et 23 de *La Presse*.

Références

- Castoriadis, Cornelius (1990), «Réflexions sur le racisme», in Cornelius Castoriadis, *Le monde morcelé. Les carrefours du labyrinthe - 3*, Paris, Éditions du Seuil, p.29-46.
- Castoriadis, Cornelius (1975). *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Éditions du Seuil.
- Cohen, Stanley (1972), *Folk Devils and Moral Panics. The creation of the Mods and Rockers*, Londres et New York, Routledge.
- Fanon, Frantz (1956), « Racisme et culture », *Présence Africaine*, 3, p. 122-131.
- Foucault, Michel (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- Ligue des droits et libertés (1979), *Limiter les pouvoirs policiers: une exigence démocratique*, Mémoire de la Ligue des droits et libertés devant la Commission parlementaire étudiant le projet de Loi 48 et modifiant l'actuelle loi de Police.
- Mills, Sean (2016). *Une place au soleil. Haïti, les Haïtiens et le Québec*, Montréal, Mémoire d'encrier.
- Van Dijk, Teun A. (2008), *Society in Discourse. How Context Controls Text and Talk*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Van Dijk, Teun A. (2000), « New(s) Racism: A Discourse Analytical Approach », in Simon Cottle (dir.), *Ethnic Minorities and the Media*, Buckingham, UK : Open University Press, p. 33-49.
- Van Dijk, Teun A. (1991), *Racism and the press*, London, Routledge.
- Williams, Dorothy W. (1998), *Les Noirs à Montréal, 1628-1986. Essai de démographie urbaine*, Montréal, VLB éditeur.